

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 6, n° 3

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Février 2020

Patrick Charbonneau nommé maire suppléant



Considérant la durée indéterminée de l'absence de M. Bouchard, la Ville annonce la nomination de M. Patrick Charbonneau à titre de maire suppléant pour la durée de sa convalescence.

En fait, c'est lors de l'assemblée publique tenue le lundi 20 janvier dernier que les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité en faveur de cette nomination, par voie de résolution.

« Il s'agit d'un honneur que j'accepte avec humilité et avec une volonté inébranlable de poursuivre le bon travail effectué de concert avec le maire Bouchard et les membres du Conseil au cours des dernières années », a-t-il indiqué.

Les conseillers municipaux tiennent d'ailleurs à rappeler qu'ils sont plus unis que jamais, à la fois derrière M. Bouchard et derrière la population. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, ils sont déterminés à accomplir, de façon exemplaire, tout le travail qui leur sera confié.

L'opération du maire Jean Bouchard s'est bien déroulée

La Ville de Mirabel souhaite transmettre à ses citoyens les dernières nouvelles concernant l'état de santé du maire de Mirabel, M. Jean Bouchard. Celui-ci a été opéré le 21 janvier dernier à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, pour une lésion cérébrale. L'opération s'est bien déroulée, et M. Bouchard est maintenant de retour à son domicile, en attente d'une série d'examen médicaux.

Cette importante intervention ayant été couronnée de succès, Monsieur Bouchard tient à remercier de façon particulière le neurochirurgien qui a procédé à son opération, le Dr Jean-François Giguère, de même que le Dr Marc Giasson, et toute l'équipe des soins intensifs de l'hôpital du Sacré-Cœur. Il considère que tout le personnel de soins a démontré un dévouement et un professionnalisme dignes de mention.

Le moral de M. Bouchard est excellent, et c'est en faisant preuve d'un esprit combatif et positif qu'il poursuit donc sa convalescence. Il est très reconnaissant de tout le soutien qui lui est témoigné depuis le malaise qu'il a subi le 31 décembre dernier. Il est aussi confiant que les membres du Conseil municipal s'occuperont des dossiers de la Ville, en son absence, de façon diligente.

« Mirabel est entre les mains d'une équipe forte et unie », a-t-il indiqué, dans un message écrit qu'il a tenu à faire lire lors du traditionnel « Souper du maire » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel, le 29 janvier dernier.

Les conseillers municipaux ainsi que tous les membres du personnel de la grande famille de la Ville de Mirabel sont en pensées avec M. Bouchard et sa famille et lui souhaitent un retour à la santé le plus rapidement possible!



**NOS
GESTES,
UN +
POUR LEUR
RÉUSSITE!**

DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020

LES ENCOURAGER



Mirabel fière partenaire du Festival aéronautique Volaria



Alors que vient d'être annoncée la toute première édition d'un festival aérien de grande envergure qui se tiendra à YMX Aérocity internationale de Mirabel, la Ville de Mirabel tient à affirmer sa grande fierté d'être associée de près à cet événement, qui servira de coup d'envoi aux célébrations liées à son 50^e anniversaire.

Ce festival aéronautique nouveau genre et rassembleur, réunissant à la fois l'industrie et le grand public, aura lieu du 24 au 27 septembre 2020. On y offrira notamment des spectacles aériens enlevants, de même qu'une programmation culturelle et familiale digne des grands festivals montréalais.

L'environnement étant un enjeu prioritaire pour l'industrie, on y fera aussi une place importante aux avancées fulgurantes en la

matière. Un quartier du futur à la fine pointe des progrès technologiques et éco-énergétiques de l'aéronautique y sera déployé.

« C'est avec grand enthousiasme que nous accueillons ce festival aérien à Mirabel, et que nous y contribuons en tant que partenaire de premier plan », a indiqué le maire Jean Bouchard, qui continue à s'intéresser à ses dossiers, malgré sa convalescence.

« Nous ne pouvons que nous réjouir de la tenue d'un tel événement, qui valorise nos industries et qui confirme encore une fois notre rôle de chef de file mondial dans le domaine aéronautique », a indiqué pour sa part le maire suppléant, M. Patrick Charbonneau, en réaction à cette annonce.

Pour plus de détails au sujet du Festival aéronautique Volaria, consultez le volaria.ca.

Les Eclipses de Mirabel connaissent un excellent début de saison

Les équipes de patinage synchronisé de Mirabel connaissent, depuis le début de décembre, une très bonne saison.

Tout d'abord, lors de la compétition *Invitation synchro Nova*, qui se déroulait les 7 et 8 décembre dernier, à Saint-Hubert, l'équipe Intermédiaire a récolté la deuxième place, alors que les équipes juvénile et pré-juvénile ont obtenu respectivement les troisième et cinquième positions.

En janvier, les patineuses des équipes intermédiaire et juvénile ont pris part à la compétition *Winterfest* qui avait lieu à Toronto, les 10, 11 et 12 janvier dernier. Elles sont revenues de leur voyage avec une quatrième position pour l'équipe intermédiaire et une médaille de bronze pour les juvéniles.

Au moment de mettre sous presse, les trois équipes venaient de terminer le championnat régional qui avait lieu à Sherbrooke, du 31 janvier au 2 février.

Les équipes intermédiaire et juvénile ont récolté une médaille de bronze. L'équipe juvénile a quant à elle obtenu une 6^e place. L'équipe intermédiaire ira représenter le CPA Unibel aux championnats canadiens qui auront lieu du 21 au 23 février, à Calgary.



Les trois équipes du CPA Unibel

En haut, l'équipe intermédiaire. En bas, de gauche à droite, les juvéniles et les pré-juvéniles.

ON LA VIE !

Pour y travailler et jouir d'une qualité de vie exceptionnelle

Simple, rapide et efficace

La Ville offre désormais un nouveau service de requêtes en ligne

Depuis quelques semaines, la Ville de Mirabel a mis à la disposition des citoyens un nouveau service en ligne de requête. Ce service intitulé « Souligner un problème » est disponible en tout temps, au www.mirabel.ca, sous l'onglet Services en ligne. Les demandes sont traitées dans les meilleurs délais, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ce service permet de soumettre une requête, mais aussi d'effectuer le suivi d'une requête existante.

Voici les requêtes qu'il est possible d'effectuer en ligne :

- Collectes (bac brisé ou non ramassé);
- Eau potable et arrosage (eau colorée, brouillée ou odorante);
- Nuisances et coupe d'arbres (bruit, hautes herbes, terrain insalubre, moustiques, animaux);
- Parcs et terrains de jeux (entretien, équipement brisé ou défectueux, élagage de branches);
- Ouverture ou fermeture d'eau, localisation d'entrée d'eau, signalisation endommagée;
- Respect du Code de sécurité routière (vitesse, arrêts, corridors scolaires);

- Rues, trottoirs, sentiers (déneigement, nids-de-poule, balai de rue, accumulations d'eau, éclairage);
- Travaux sans permis ou inachevés, abris d'auto temporaires, VR, remblai, enseignes, usage dérogatoire;
- Toute autre demande.

Veillez noter que la Ville prendra connaissance des requêtes soumises uniquement durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Pour toute urgence nécessitant une attention immédiate, communiquez avec le Service de police, au 450 475-7708.

Application mobile

De plus, la Ville est maintenant inscrite à la plateforme web « Voilà! Signalement », une nouvelle application pour téléphone intelligent. Cette application permet de soumettre rapidement une requête à la Ville et d'y inclure une photo démontrant la problématique associée à la requête.

Que ce soit pour un lampadaire éteint, un nid-de-poule ou une accumulation d'eau, prenez une

photo avec votre téléphone intelligent et soumettez-la avec votre requête par le biais de l'application. Voilà! La Ville en sera automatiquement informée!

L'application « Voilà! Signalement » est gratuite et peut être téléchargée sur l'App Store ou sur Google Play.



Pour les chercheurs d'emploi de Mirabel

Journée de recrutement « Mercredi de l'emploi – spécial Mirabel »

Le 19 février prochain aura lieu le « Mercredi de l'emploi – spécial Mirabel ». L'événement, organisé par la Porte de l'Emploi, est une journée de recrutement où 4 à 5 employeurs de la région viennent rencontrer les Mirabellois afin de leur présenter les opportunités d'emploi disponibles au sein de leur entreprise. Il s'agit d'une occasion idéale pour les candidats de présenter leur curriculum vitae et faire valoir leurs compétences professionnelles lors d'entrevues éclair se déroulant la journée même.

Pour connaître les entreprises présentes et les postes disponibles, vous pouvez consulter le www.lesmercredisleemploi.com.

Date : le 19 février, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h
(fermé de 12 h à 13 h)

Lieu : au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir
17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

Renseignements : Audrey Marsolais, au 451 435-4565, poste 225
audrey.marsolais@laportedelemploi.com



Josée Chartrand, Desjardins, Audrey Prud'Homme, TVC d'Argenteuil, Marie-Josée Pilon, membre du jury, Pascal Lefebvre, gagnant du 2^e prix, Hughes Provencher, membre du jury

Finale « Montre-moi tes Laurentides »

Un Mirabellois obtient la deuxième position

Pascal Lefebvre s'est vu remettre le deuxième prix lors de la finale de la compétition « Montre-Moi tes Laurentides », subventionnée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), qui a été diffusé sur les ondes de TVCL, TVBL et de la TVC d'Argenteuil le 12 décembre dernier.

Le Mirabellois a reçu une bourse de 3 000 \$ des caisses Desjardins des Laurentides pour ses trois films portant sur le patrimoine, la culture et le tourisme dans les Laurentides.

Le projet « Montre-moi tes Laurentides », qui regroupait pour cette édition 10 concurrents provenant des Laurentides, a pour mission de faire découvrir la région selon la perspective des cinéastes.

Rappel au sujet de la distribution d'imprimés publicitaires

Pour faire suite à certains questionnements de citoyens, la Ville de Mirabel tient à réitérer les grandes lignes de son règlement sur les imprimés publicitaires, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019. Il est important de rappeler que ce nouveau règlement ne prive en aucun cas la population de recevoir quelque forme de publication à son domicile – il offre plutôt aux citoyens le choix de recevoir ou non les imprimés publicitaires.

Si vous recevez à la maison de la publicité non désirée, ou si à l'inverse vous aimeriez en recevoir mais n'en recevez pas, vérifiez d'abord si vous faites une bonne utilisation des pictogrammes fournis par la Ville (il est possible de valider le tout en vous rendant au www.mirabel.ca, à la page Imprimés publicitaires, que vous trouverez via l'engin de recherche). Les deux modèles d'étiquettes adhésives sont d'ailleurs disponibles à la réception de l'hôtel de ville et dans les

bibliothèques. Si vous utilisez correctement les autocollants et observez toujours un problème au niveau de la distribution, nous vous invitons à vous adresser directement à Transcontinental pour le Publisac – ou aux entreprises qui n'appliqueraient pas le règlement pour les autres formes de publicité – plutôt qu'à la Ville.

Comme vous le savez, Transcontinental conteste actuellement le règlement 2326 de la Ville sur la distribution d'imprimés publicitaires devant les tribunaux. Vous serez informés des développements dans ce dossier.

Si vous ne recevez pas le Publisac, il est aussi possible de communiquer avec Transcontinental afin de proposer qu'un point de service soit installé près de votre boîte postale. Ce type de structure permet d'y accrocher une certaine quantité de Publisacs, afin que les intéressés puissent en récupérer un exemplaire au besoin.

Rappelons enfin le caractère écoresponsable du règlement sur les imprimés publicitaires, qui contribue notamment à éviter le gaspillage et l'enfouissement de tonnes de papier annuellement et de la déforestation inutile.



Présentation d'outils urbanistiques

Qu'est-ce qu'un Plan d'implantation et d'intégration architectural



Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite informer la population des divers outils urbanistiques ainsi que des règlements municipaux de Mirabel. Comme premier outil, voici le Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

La saison hivernale est un moment propice à la planification des travaux (ou projets de construction). Il est important de tenir compte de toutes les étapes à franchir avant l'obtention d'un permis. Le plan d'implantation et d'intégration architectural, communément appelé PIIA, est une des sphères qui pourrait être à analyser avant de faire une demande de permis.

Qu'est-ce qu'un PIIA ?

Un PIIA est un règlement d'urbanisme visant principalement à protéger des éléments architecturaux. Il peut aussi servir à assurer une intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements avec leur milieu. Cette pratique a pour objectif d'évaluer les projets selon des critères qualitatifs, adaptés au milieu, et non uniquement à partir de normes strictes.

L'avantage pour les citoyens qui possèdent une propriété assujettie à un règlement sur les PIIA est la souplesse de l'approche. À noter que le règlement de zonage est applicable pour tous les cas.

En contrepartie, le délai d'approbation des travaux extérieurs est plus long, puisqu'une demande de PIIA doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le conseil municipal transmettra ensuite l'approbation finale. Il faut donc faire sa demande plus tôt si l'on ne veut pas retarder les travaux prévus.

À Mirabel, les PIIA sont habituellement applicables dans les situations suivantes :

- Les projets de complexes agricoles et toute installation de culture ou de transformation de cannabis;
- Les projets de travaux en secteur villageois;
- Les projets sous forme de projets intégrés;
- Les projets de développement résidentiels situés dans certaines zones;
- Les projets sur certaines artères principales de Mirabel;
- Les projets commerciaux, industriels et publics;
- Les projets de bâtiments de huit logements et plus.

Puisque tous les travaux ne sont pas assujettis au PIIA et afin de connaître les procédures et documents à fournir, ou simplement pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, par téléphone au 450 475-2007 ou par courriel à info.urbanisme@mirabel.ca.



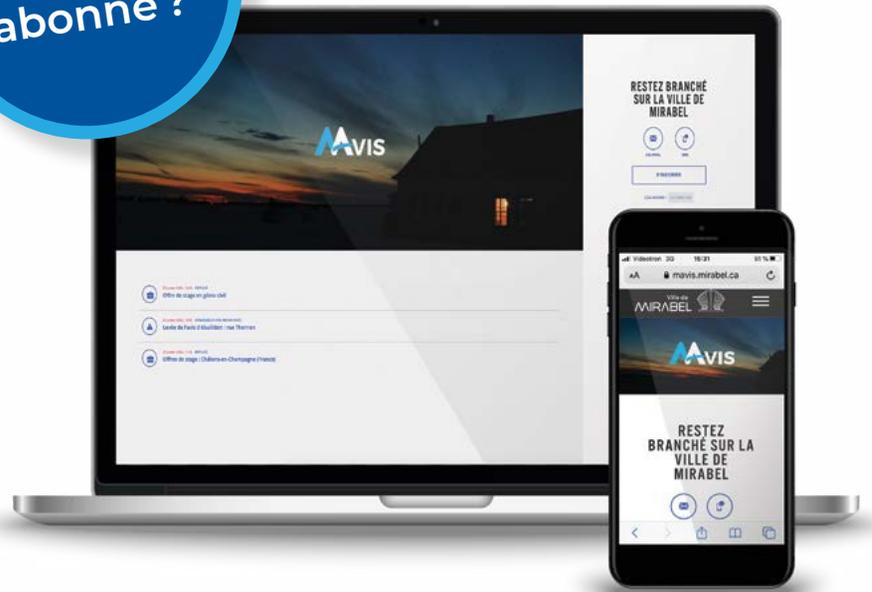
Une bourse de 25 000 \$ pour Les Services Bac-Lavé

L'entreprise Les services Bac-Lavé a reçu l'une des 70 bourses d'honneur de 25 000 \$ du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Ces bourses offertes aux entrepreneurs de 18 à 35 ans viennent compléter l'offre de financement traditionnel et stimuler l'entrepreneuriat québécois.

Pour ce projet, le ministère a reçu près de 400 candidatures.

Les lauréats recevront leur bourse lors d'événements qui se tiendront partout en région, afin de les faire connaître et de souligner leur réussite.



Dites bonjour à M AVIS!

M AVIS est un service d'alertes automatisées qui permet à la Ville de vous communiquer de courts messages personnalisés par courriel, par SMS et sur le Web en tout temps, selon vos champs d'intérêt. Ces alertes sont pratiques, fiables et instantanées – et rendent plus accessibles les renseignements en lien avec la Ville de Mirabel.

Il est important de noter que **cette nouvelle plateforme remplace l'ancien système d'appels automatisés** de la Ville – auquel vous êtes peut-être déjà inscrit. Vous devrez ainsi vous réinscrire afin de continuer à recevoir les alertes diffusées par la Ville par messages textes (mesures d'urgence et avis d'ébullition) ou par courriel (autres catégories).

Selon les catégories que vous avez sélectionnées, vous recevrez des messages portant notamment sur les mesures d'urgence, les travaux en cours, les échéances des paiements de taxes, les offres d'emploi, les périodes d'inscription aux activités, les collectes spéciales et autres avis importants.

La Ville exerce un contrôle rigoureux sur les envois afin d'assurer la pertinence des communications transmises. Vous recevrez donc uniquement les messages importants qui concernent les sujets qui vous intéressent.

Veillez prendre note qu'aucune publicité ne sera diffusée et qu'aucune forme de sollicitation ne sera effectuée par l'entremise de **M AVIS**.

Pour vous inscrire, rendez-vous au **mavis.mirabel.ca**.



Découvrez une foule d'applications ÉDUCATIVES et LUDIQUES!



Disponibles pour utilisation sur place pour les abonnés jeunes.

Plus de 45 applications installées!



Campagne sur les Journées de la persévérance scolaire

Les Journées de la persévérance scolaire, l'affaire de tous !

Du 17 au 21 février auront lieu les Journées de la persévérance scolaire. Il s'agit d'un mouvement national dont la mission est de mobiliser et de rassembler l'ensemble de la communauté autour de l'enjeu de la réussite éducative et de la persévérance scolaire. Cette année, l'objectif est de sensibiliser à l'importance de collaborer en tant qu'individu, parent, éducateur et communauté à la mise en place de conditions favorables à la persévérance scolaire.

À ce jour, plusieurs actions ont été posées dans les écoles de Mirabel, soutenues par des organismes tels que le Carrefour jeunesse emploi de Mirabel (CJE Mirabel) et la Table de concertation communautaire mirabelloise. Pensons notamment au projet DeMOI's'aile, un projet de blogue pour les jeunes filles de l'école secondaire de Mirabel et au projet *Toucher le sommet*, qui permet à des jeunes de faire l'apprentissage de la persévérance par le biais d'un défi physique et psychologique.

Dans le but de récompenser les efforts déployés, un gala pour la reconnaissance scolaire se tiendra le



Quelques étudiantes de l'école secondaire de Mirabel qui participent au projet DeMOI's'aile.

17 février, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier, afin d'honorer trois jeunes ayant démontré de la persévérance dans l'atteinte de leurs objectifs académiques.

Un adulte, parent, enseignant, éducateur ou autre, sera aussi salué pour son implication concrète pour la cause.

Pour les secteurs villageois

Programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle



Saviez-vous que depuis 2014, la Ville de Mirabel offre un programme d'aide financière dans le but d'encourager la rénovation des façades des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels construits avant 1975, situés dans les secteurs villageois délimités sur son territoire ? Le programme concerne également les maisons situées hors des secteurs villageois, à la condition qu'elles aient été construites avant 1900. L'objectif du programme est de favoriser la conservation des bâtiments les plus anciens qui sont situés sur le territoire et de préserver leur cachet historique.

À titre indicatif, les travaux admissibles au programme d'aide financière sont exclusivement des travaux de rénovation extérieurs de la façade du bâtiment ou d'un mur latéral donnant sur une rue, ce qui inclut :

- Le remplacement du revêtement extérieur, du revêtement de toiture (plat ou en pente), des moulures, des cadrages, des fascias et des soffites;
- L'ajout d'éléments architecturaux comme des marquises, volets, balcons, cheminées, etc.;

- le remplacement de portes et de fenêtres ou la rénovation ou le remplacement des balcons, galeries et terrasses existantes.

Veillez prendre note qu'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) doit être approuvé pour les bâtiments situés dans les secteurs villageois avant de pouvoir effectuer ces travaux. (Voir article page 4)

L'octroi de l'aide financière est conditionnel à ce que le coût réel des travaux totalise un minimum de 3 000 \$ pour les bâtiments uniquement utilisés à des fins résidentielles et d'un minimum de 10 000 \$ pour toute autre utilisation. Le montant inclut les frais pour la main-d'œuvre et l'achat des matériaux. Une même propriété est admissible une seule fois par période de trois ans.

Pour savoir si votre bâtiment est situé dans un secteur villageois ou pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, par téléphone au 450 475-2007 ou par courriel info.urbanisme@mirabel.ca.

Aidons notre centre de tri à bien faire son travail

Plus que jamais, pour le bénéfice de la planète et des générations futures, il est important de poursuivre les démarches enclenchées depuis plusieurs années en matière de recyclage. Bien qu'il y ait des centres de tri qui rencontrent des difficultés à écouler certaines matières, le centre de tri Tricentris de Lachute a quant à lui su se moderniser en prévision de la crise actuelle. Les matières de ce centre de tri sont bien accueillies auprès des acheteurs étrangers, puisqu'ils ont un taux de contamination très bas. Afin de poursuivre sa mission d'offrir aux acheteurs de ballots de papier des fibres recyclées de qualité, les centres de tri invitent les citoyens à collaborer en sélectionnant les bonnes matières à mettre dans leur bac bleu. Il en va de l'avenir de notre planète. Moins il y aura de matières non-recyclables dans vos bacs bleus, plus il sera facile de recycler le tout et de donner une seconde vie à ces matières!

Rappel

Il est important de se poser trois questions avant de déterminer si un objet va au recyclage ou non :

Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé?

Est-ce qu'il fait partie de l'une de ces catégories : papier/carton, verre, métal ou plastique?

Si c'est une matière plastique, est-ce qu'il possède le triangle mobius numéro 1 à 5 ou 7?

Si c'est une matière plastique et qu'elle ne possède pas de triangle mobius, est-ce que le plastique s'étire?

Si vous avez répondu « oui » à l'ensemble de ces questions, l'article va au recyclage!

Finalement, pour réduire la contamination, n'oubliez pas de rincer vos contenants et de ne pas mettre de cartons ou de papiers souillés dans votre bac.



Calendrier des événements

CERCLE(S) DE PAROLE

Pour les personnes touchées par l'expropriation de Mirabel il y a 50 ans

Le sous-comité du pardon du Comité des expropriés de Mirabel invite la population à participer à un cercle de parole, qui permettra aux personnes qui le souhaitent de témoigner des conséquences passées et actuelles de l'expropriation dans leur vie, et de puiser soutien et réconfort dans un espace d'écoute respectueuse. Le ou les cercles contribueront ainsi à faire mieux connaître les réalités de l'expropriation, mais aussi à reconstruire les liens sociaux qu'elle a brisés.

Le ou les cercles de parole se tiendront aux mois de février et de mars 2020, dans le cadre des commémorations marquant le 50^e anniversaire de l'expropriation de Mirabel.

Le cercle durera entre 2 h et 2 h 30 et sera ouvert au public.

Inscription : Les personnes qui souhaitent témoigner dans le cercle sont invitées à s'inscrire le plus rapidement possible.

Critère de participation : Avoir vécu ou vivre encore des conséquences de l'expropriation et souhaiter les exprimer publiquement pour faire connaître leur réalité.

Les autres membres de la collectivité sont aussi invités à venir écouter les témoignages, mais ne pourront prendre la parole dans le cercle.

Inscription : Mathieu Lavigne, mathieulavigne@csjr.org

Veuillez indiquer les informations suivantes :

- Prénom et nom
- Numéro de téléphone
- Êtes-vous une personne expropriée, un enfant ou petit-enfant d'expropriés? Sinon, quel est votre lien avec l'expropriation?
- Choix du statut : participant au cercle de parole OU membre de la collectivité?
Ou par téléphone : au 514-661-0291

GROUPE D'ACHAT DE FRUITS ET LÉGUMES

La Table de concertation communautaire mirabelloise invite la population à prendre part au groupe d'achat de fruits et de légumes Le P'tit panier vert. Pour vous procurer des paniers de légumes et de fruits à moindre coût, veuillez vous présenter :

Au Centre culturel Patrick Lepage (secteur de Saint-Canut),

Au centre culturel du complexe Jean Laurin (secteur de Saint-Augustin)

Centre d'hébergement multiservice de Mirabel à Saint-Janvier, entre 15 h et 18 h.

Aux dates suivantes :

- 5 février
- 15 avril
- 19 février
- 29 avril
- 4 mars
- 13 mai
- 18 mars
- 27 mai
- 1^{er} avril
- 10 juin

REPAS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-AUGUSTIN

La Table de concertation communautaire mirabelloise offre aux Mirabellois la possibilité de bénéficier d'un repas communautaire trois services à faible coût (dîner incluant soupe et dessert) au Centre de l'Harmonie de 11 h 30 à 12 h 45.

Aux dates suivantes :

- 28 janvier
- 7 avril
- 11 février
- 21 avril
- 25 février
- 5 mai
- 10 mars
- 19 mai
- 24 mars
- 2 juin

Renseignements : Guillaume Pronovost, 450 848-0219

coordo@tccdemirabel.com

JOIGNEZ-VOUS AU CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-JANVIER

Le Cercle de fermières de Saint-Janvier invite les femmes de tout âge à se joindre au cercle afin de socialiser, apprendre, perfectionner ou partager des techniques de tricot, broderie, couture ou artisanat.

Tous les lundis et jeudis de 13 h à 15 h 30, des activités libres sont au programme afin de réaliser des projets personnels. Des ateliers dirigés, soupers et sorties sont aussi disponibles selon le calendrier du cercle.

Coût : 30 \$ pour la carte de membre, incluant la Revue des CFQ l'Actuelle

Lieu : 13908, boul. Curé-Labelle, Saint-Janvier

Renseignements : Cercle de Saint-Janvier : 450 419-6902 ou :

commRecr.fec16.st-janvier-mirabel@cfq.qc.ca

Claudette Hargray: 514 608-9311

pres.fed16.st-janvier-mirabel@cfq.qc.ca

Sylvia Gagnon: sec.fed16.st-janvier-mirabel@cfq.qc.ca

WHIST MILITAIRE

Réservez votre 3^e dimanche après-midi du mois, à 13 h, pour apprendre et jouer au whist militaire, à l'église de Saint-Augustin, afin d'amasser des fonds pour la paroisse. Le coût est de 5 \$ par personne. Voici les dates : 16 février, 15 mars, 19 avril et 17 mai 2020.

Renseignements : Claudette Talbot, au 450 434-6245

Conseils de prévention pour vos combustibles de cuisson

Le mois de février est souvent synonyme de souper autour d'une fondue. Pour profiter pleinement de votre repas romantique, voici quelques conseils afin d'utiliser de façon sécuritaire votre appareil de cuisson :

- Consultez les caractéristiques et modes d'emploi de votre ensemble à fondue avant de l'utiliser;
- Déposez votre plat à fondue sur une surface stable et placez-le sur un sous-plat non combustible;
- Surveillez toujours votre plat à fondue lorsqu'il est en fonction;
- Conservez un espace suffisant entre le plat à fondue, sa source de chaleur et les autres objets disposés sur la table.

Il est recommandé d'utiliser un combustible en gel à usage unique. Il ne nécessite aucun remplissage et son récipient métallique est recyclable.

Toutefois, si vous devez vous servir de combustible à fondue liquide, il est important d'ajouter les précautions suivantes :

- Remplissez votre brûleur sur une surface plate et non combustible;

- Allumez-le seulement lorsqu'il est en place, sous le plat de cuisson;
- Ne jamais remplir un brûleur encore chaud. Utilisez un second brûleur;
- Lorsque le repas est terminé, laissez le liquide combustible du brûleur se consumer;
- Attendez que le brûleur soit refroidi avant de le déplacer.

Si vous avez choisi de faire votre souper aux chandelles, assurez-vous de les déposer sur une surface stable, non-combustible. Disposez les chandelles loin des matières combustibles qui pourraient facilement s'enflammer. Une chandelle ne doit jamais être laissée sans surveillance !

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez joindre le Service de la sécurité incendie, au 450 475-2010 et demandez à parler à la division prévention.

Pour toute URGENCE composer le 9-1-1.



Conseils de prévention

Vols de bateaux sur le territoire

Depuis le début de l'année 2020, plusieurs vols de bateaux de plaisance ont été observés sur le territoire de Mirabel. Rapidement, les policiers ont débuté une enquête concernant ces vols. Jusqu'à maintenant, considérant le coût de chacun de ces bateaux, on peut estimer la valeur totale des vols à près d'un million de dollars. Les bateaux ciblés étaient entreposés avec leur remorque. Aucune marque n'a été ciblée en particulier, mais les bateaux de style « wake » sont considérés.

Le Service de police n'a procédé à aucune arrestation pour le moment. Il faut savoir que nous sommes dans une période hors saison pour les activités nautiques, donc tout déplacement de bateau avec sa remorque peut être suspect.

Le Service de police de la Ville souhaite sensibiliser la population aux vols de bateaux avec remorques, qui pourraient survenir à tout moment. Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Lorsque votre bateau se trouve sur une remorque, munissez la main de cette dernière d'un verrou antivol en fonte ductile et en acier inoxydable (matériaux difficilement altérables);
- Autant que possible, stationnez votre bateau dans un lieu sûr et verrouillé et garez un autre véhicule devant;
- Marquez votre bateau et toutes ses pièces;
- Utilisez un système de repérage qui permettra de localiser votre bateau, le cas échéant;
- Pour les bateaux hors-bord, ajoutez un dispositif antivol conçu à cet effet.

Le Service de police encourage le public à lui transmettre toute information pertinente en lien avec ce type d'activités. Ces informations sont toujours considérées et traitées avec confidentialité.

Rejoignez le Service de police au 450 475-7708 ou au 450 475-INFO (4636).



Dans l'ordre habituel, Sarah Germain, directrice de la bibliothèque de Mirabel, Marie-Noël Angers et Linda Cardinal.

Du matériel spécialisé pour la bibliothèque grâce au Club Optimiste de Saint-Janvier

Le Service de la bibliothèque de Mirabel remercie le Club Optimiste de Saint-Janvier pour sa contribution financière, depuis les trois dernières années, à l'offre d'un service aux enfants à besoins particuliers. Grâce à ces sommes, les écoles primaires de Mirabel qui ont des classes spécialisées ont désormais la possibilité d'avoir, sur réservation, du matériel éducatif parmi la collection de la bibliothèque réservée à la clientèle à besoins particuliers. Ce service s'ajoute à la possibilité de faire une visite à la bibliothèque du secteur de Saint-Janvier pour profiter du matériel spécialisé et de la salle sensorielle.

PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS, JOURNALIER ET CHAUFFEUR BANQUE DE CANDIDATURES

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Travaux publics
Statut: Personne salariée saisonnière
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0120-0832
Date d'affichage: Le 3 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 16 février 2020

- agit à titre de signaleur routier ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- permis de conduire de classe 3 valide ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur :

- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.) ;
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux) ;
- conduit des camions de divers types ;

STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS / ÉTÉ 2020

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Travaux publics
Statut: Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0120-0839
Date d'affichage: Le 27 janvier 2020
Date de fin d'affichage: Le 12 février 2020

EXIGENCES :

- être étudiant au baccalauréat en génie;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent;
- être autonome.

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) étudiants, pour agir à titre de stagiaire en génie civil au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision du surintendant du Service, le stagiaire :

- participe à l'inspection des différentes infrastructures et collabore avec le contremaître pour la préparation des bons de travail nécessaires;
- procède à la mise à jour de l'inventaire de certains éléments, entre autres, de ponceau, de fossé et de panneau de signalisation sur le terrain;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 27 avril 2020.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées.

PRÉPOSÉ ET JOURNALIER CHAUFFEUR AUX PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Service: Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi: Aréna / Parc
Statut: Personne salariée saisonnière
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0120-0968
Date d'affichage: Le 3 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 16 février 2020

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- permis de conduire de classe 3 valide ou s'engager à l'obtenir durant la période d'essai;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- expérience pratique de base en menuiserie, soudure, électricité et plomberie;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- expérience d'opération d'une surfaceuse à glace (atout).

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi. Pour la période allant de la semaine incluant la Fête des Patriotes au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce, l'horaire de travail sera de 39 heures par semaine. L'horaire sera alors le suivant :

- lundi à jeudi : de 7h30 à 16h00, avec une demi-heure pour le dîner;
- vendredi : de 7h00 à 12h00.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du contremaître du Service, le préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux :

- accomplit divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et/ou la construction des équipements du Service (aréna, parcs, terrains de balle, patinoires extérieures, centres culturels et autres);
- utilise divers véhicules, pièces d'équipement et outils électriques, mécaniques ou autres;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Il est à noter que des affectations surviendront à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra intégrer les horaires déjà établis qui sont variables le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

STAGE À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE EN FRANCE ■ ■

Service: Stagiaire
Domaine d'emploi: Communications
Statut: Autre
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0120-0858
Date d'affichage: Le 24 janvier 2020
Date de fin d'affichage: Le 12 février 2020

- être ouvert, mature, autonome et disponible pour toute la durée du stage.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Durée de 8 semaines du 29 juin au 23 août 2020.
 Le stagiaire sera logé dans un foyer pour jeunes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent;
- demeurer officiellement au Québec depuis plus de 12 mois;
- être détenteur d'un passeport canadien valide pour la durée du séjour;
- s'engager à payer des frais de participation d'environ 215 \$ ainsi que les frais reliés aux repas et au transport. Les candidats sélectionnés ont accès à une bourse de mobilité.

NATURE DU TRAVAIL :

Deux stages à Châlons-en-Champagne en France sont offerts soit l'un à titre d'agent de bibliothèque et l'autre à titre d'assistant au musée.

L'agent de bibliothèque effectuera, entre autres, du rangement d'équipements et d'ouvrages et procédera à l'accueil du public.

L'assistant au musée effectuera, entre autres, du travail sur les collections et réalisera des outils de communication.

EXIGENCES :

- être âgé de 18 à 35 ans;
- être étudiant au niveau postsecondaire pour l'année en cours;
- connaître les logiciels informatiques de base;

OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE, PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER-CHAUFFEUR, ÉQUIPE JOUR-NUIT

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Travaux publics
Statut: Personne salariée régulière à temps plein
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0120-0834
Date d'affichage: Le 3 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 16 février 2020

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite d'engins de chantier ;
- détenir un permis de conduire de classe 1 valide ;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente ;
- posséder la compétence d'opérateur pour rétrochargeuse, pelle mécanique et niveleuse (un test d'évaluation de la compétence pourrait être effectué) ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- posséder une carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considéré comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée régulière au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier - chauffeur (équipe jour-nuit) au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision des contremaîtres du Service, le titulaire :

- opère différents types de machinerie tels que rétrochargeuse (pépine), pelle mécanique, chargeur sur pneu, niveleuse, camions 10 ou 12 roues avec benne basculante et autres équipements spécialisés, camions équipés d'un fardier et d'une rétrochargeuse, etc. ;
- est responsable de la bonne opération et de l'entretien de la machinerie avec laquelle il est appelé à travailler ;
- aide aux travaux d'entretien et de réparations des équipements municipaux ;
- effectue des travaux de déneigement ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de jour est prévu pour la période s'échelonnant approximativement du mois de mars ou d'avril jusqu'à approximativement le mois d'octobre ou novembre et l'horaire de nuit, pour la période s'échelonnant approximativement du mois de novembre jusqu'à approximativement au mois de mars. L'horaire de nuit est de quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi de 0h00 à 8h00 le matin.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Fonds jeunesse

VILLE DE
MIRABEL

Le fonds vise à favoriser l'esprit d'entreprendre chez les jeunes Mirabellois en les aidant à initier des projets et/ou des événements qui contribueront à leur développement et à leur qualité de vie.

AIDE FINANCIÈRE

Contribution financière non remboursable d'un maximum de 3 000\$.

ADMISSIBILITÉ

- Les promoteurs de projets sont âgés de **25 ans et moins et résident à Mirabel.**
- Ils doivent disposer d'au moins 25% des coûts pour la réalisation (en valeur matérielle, locative ou autres).
- Ils doivent être au cœur de l'action en participant activement à l'idéation, à la prise de décisions et à la réalisation des tâches à chacune des étapes de la démarche.
- Le projet peut être déposé dans un cadre scolaire ou de façon personnelle.

MODALITÉS

- S'il est admissible, le projet sera présenté lors d'un jury composé de membres de la ville, de partenaires jeunesse et de jeunes entrepreneurs.
- Un accompagnement et soutien technique est offert.

POUR INFORMATION

Service de Mirabel économique
 17690, rue du Val-d'Espoir, C.P. 1140
 Mirabel (Québec) J7J 1A1
Tél. : 450 475-2110
info@mirabeleconomique.ca



PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER - BANQUE DE CANDIDATURES

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Travaux publics
Statut: Personne salariée saisonnière
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0120-0799
Date d'affichage: Le 3 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 16 février 2020

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- permis de conduire de classe 5 valide ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- détenir de l'expérience à titre de signaleur routier est considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics et journalier :

- agit à titre de signaleur routier ;
- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.) ;
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux) ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE ET ENTRETIEN DES TERRAINS 3 COUPES ANNUELLES - BLOCS A ET B POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

N/RÉF. : X3 216 U3 (#107928) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-087

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le fauchage des abords de route et l'entretien des terrains 3 coupes annuelles des blocs A et B pour les années 2020, 2021 et 2022.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE LUNDI, 17 FÉVRIER 2020, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 3 février 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Karl Themens, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE QUATRE (4) VÉHICULES DE POLICE, NEUFS, À TRACTION INTÉGRALE, DE MARQUE DODGE CHARGER, ANNÉE 2020

N/RÉF. : G6 112 U3 N04826 (#108013) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-005

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture et la livraison de quatre (4) véhicules de police neufs, année 2020.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE 12 FÉVRIER 2020, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, le tout pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 3 février 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Carl St-Louis, responsable de l'appel d'offres au 450-475-2005.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIX (6) CAMIONNETTES NEUVES, ANNÉE 2020

N/RÉF. : G6 112 U3 N07936 (#108024) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-006

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture et la livraison de six (6) camionnettes neuves, année 2020.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE 13 FÉVRIER 2020, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 3 février 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Carl St-Louis, responsable de l'appel d'offres au 450-475-2005.

défi Concours québécois en entrepreneuriat
osentreprendre MD

22^e édition
présentée par
Desjardins



Inscrivez-vous d'ici le 10 mars 2020, 16 h
osentreprendre.quebec



PARTENAIRE PRÉSENTATEUR
Desjardins

PARTENAIRE EN TITRE
Québec

Denis Doré
Président d'honneur - 22^e édition
Président-directeur général et
cofondateur, Squeeze Studio Animation

PARTENAIRES PLATINE
QUÉBECOR

VIDÉOTRON
Affaires

PARTENAIRES ARGENT
CPA Sapeur Inc. Sapiato SPEKTRUM

Johanne Tessier 450 475-2008, poste 4068

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

Surveillance des travaux relatifs à la réfection et au réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut

N/Réf. : X3 600 N13922 (2019-084)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la surveillance des travaux sur des routes de juridiction provinciale. Les travaux consistent à l'éclairage de rue, l'ajout (4) et la modification (1) de feux de circulation, l'élargissement de chaussée, l'ajout d'un îlot central, d'une piste cyclable et de trottoir ainsi que le pavage (44 000 m²).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit la soussignée, madame Geneviève Cauden, au 450 475-2004 par courriel, à l'adresse suivante : g.cauden@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission

Services professionnels d'ingénierie – surveillance
Réfection-réaménagement Saint-Simon-158
N/Réf. : X3 600 N13922 (2019-084)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 26 février 2020 à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 17 février 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie,
Geneviève Cauden, ing.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut

N/Réf. : X3 600 N13922 (2020-002)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la réalisation de travaux de réfection et de réaménagement sur des routes de juridiction provinciale. Les travaux consistent à l'éclairage de rue, l'ajout (4) et la modification (1) de feux de circulation, l'élargissement de chaussée, l'ajout d'un îlot central, d'une piste cyclable et de trottoir ainsi que le pavage (44 000 m²).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Charles Saulnier, ingénieur de la firme Shellex au 450 492-2229 ou par courriel, à l'adresse suivante : csaulnier@shellex.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission

Réfection-réaménagement Saint-Simon-158
N/Réf. : X3 600 N13922 (2020-002)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 27 février 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 17 février 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie,
Geneviève Cauden, ing.



ON M Y VIVRE !

VILLE DE MIRABEL

ville.mirabel.qc.ca

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2371

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 27 janvier 2020 sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2371 **Décétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.**

Le présent règlement prévoit une dépense de 956 000 \$ et un emprunt de 956 000 \$.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- son passeport canadien.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

PERSONNE HABLE À VOTER :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020;
 - Être domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020;
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 27 janvier 2020 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2366

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2366 modifiant le règlement numéro 457 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout, afin d'abroger certains articles dorénavant prévus dans le règlement pourvoyant à l'imposition de taxes.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2365

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1333 concernant le traitement des élus municipaux, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant et un avis de motion a été donné pour son adoption éventuelle.

L'article 1 du règlement numéro 1333 est modifié par l'ajout, à la fin, des paragraphes suivants :

Une rémunération additionnelle mensuelle, au montant de 1250 \$ est versée au membre du conseil, dûment désigné par résolution, pour siéger sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales.

Lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant en l'absence du maire pour des raisons de santé l'empêchant de remplir ses obligations, il est versé au maire suppléant une rémunération équivalente à la rémunération versée au maire, à compter de la première (1^{ère}) journée suivant l'absence du maire, et cela, dans le cas où aucune assurance collective en matière d'assurance-salaire/court terme ne s'applique. Dans le cas où une telle assurance s'applique, la rémunération est versée au maire suppléant à compter de la fin du délai de carence de l'assurance- salaire/court terme.

Pour tout autre motif d'absence du maire, il est versé au membre agissant à titre de maire suppléant, une rémunération équivalente à la rémunération versée au maire, à compter de la 16^e journée de remplacement.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption par le conseil municipal lors d'une séance qui se tiendra au centre culturel du Domaine-Vert, au 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord, le 9 mars 2020, à 19 h 30.

Ce règlement a une portée rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

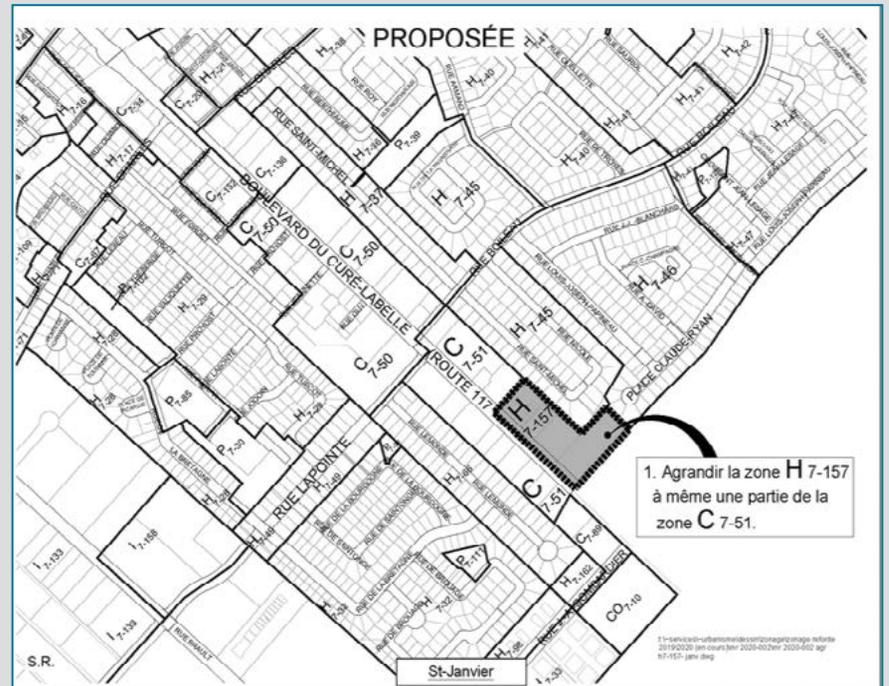
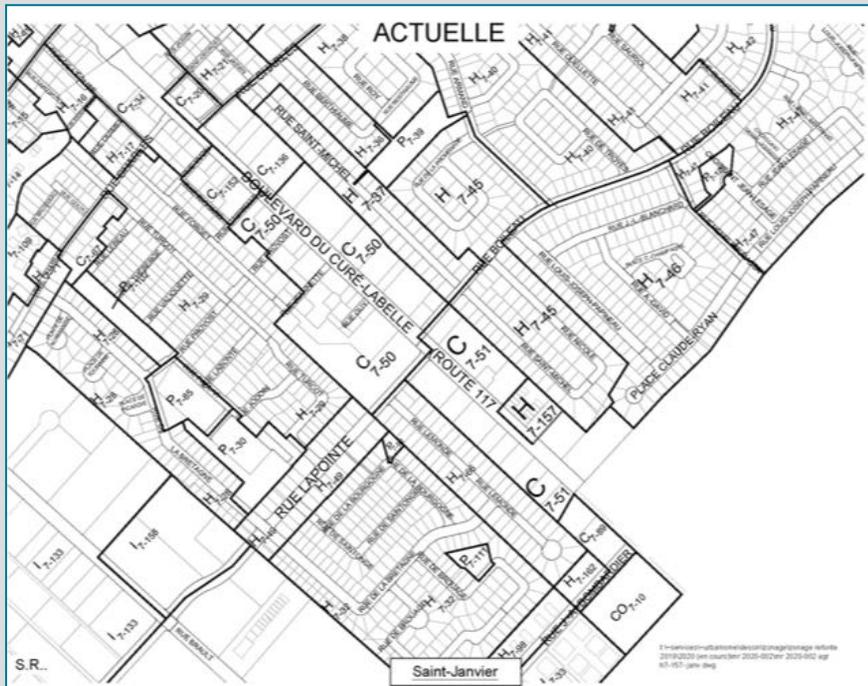
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2376 (SECTEUR DE SAINT-JANVIER)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 janvier 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2376 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone H 7-157 se situe dans le secteur de Saint-Janvier et est illustrée aux plans ci-après.



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 24 février 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

TAXES 2020

Canada
Province de Québec
Comté de Mirabel
Ville de Mirabel

Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la susdite Ville, QUE :-

Un rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales, pour l'année 2020, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel et que les comptes de taxes seront mis à la poste dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates mentionnées sur le compte de taxes, soit les 1^{er} mars 2020, 1^{er} mai 2020, 1^{er} juillet 2020 et 1^{er} septembre 2020.

Avis est également donné que tout montant de taxes non payé à la date d'échéance porte intérêt au taux de 10% l'an. De plus, une pénalité de 0,5% par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5% par année.

La Trésorière,

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2020

Jeannic D'Acoust, CPA, CA, M.A.P.



**OBTENEZ
VOTRE PERMIS
DANS LE CONFORT
DE VOTRE FOYER!**

Rendez-vous au www.mirabel.ca,
à la section Services en ligne.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2368

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 27 janvier 2020 sur la liste référendaire du secteur concerné.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2368 Autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Le présent règlement prévoit une dépense de 12 111 000 \$ et un emprunt de 12 111 000 \$. Toutefois, le présent règlement est conditionnel à ce qu'un maximum de 25 % des coûts des travaux soit à la charge des immeubles illustrés au plan.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- son passeport canadien.

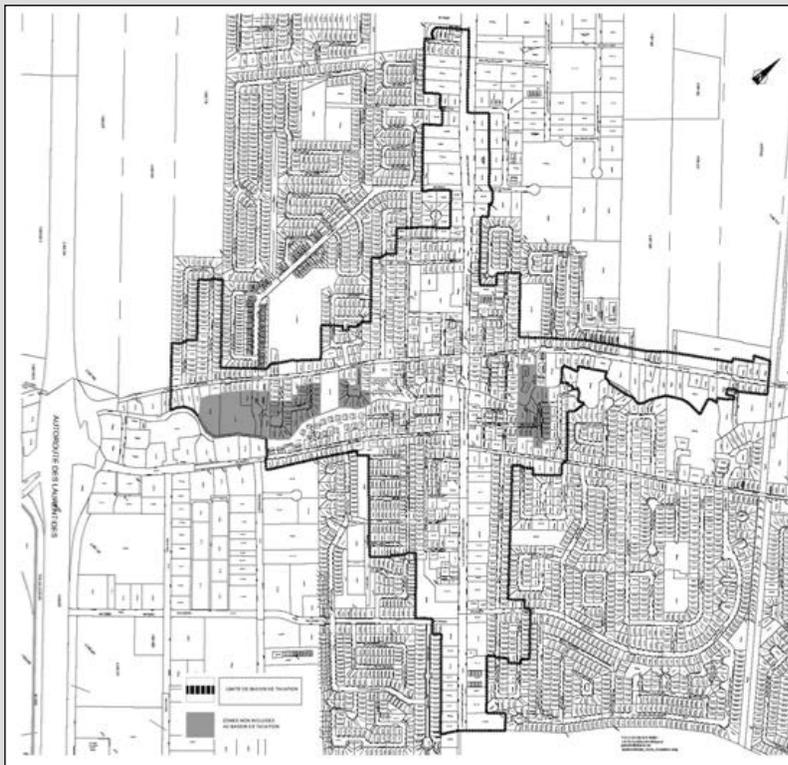
Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit cent vingt-six (826). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

DESCRIPTION DU SECTEUR CONCERNÉ :



CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ :

PERSONNE HABLE À VOTER :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020;
 - Être domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 27 janvier 2020 :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois ;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 27 janvier 2020 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi ;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

CAPSULE ÉCOCITOYENNETÉ

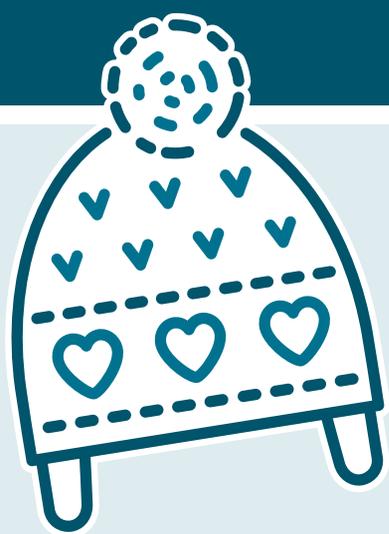
COMMENT BIEN DISPOSER DE VOS VIEUX ÉLECTROS



Vous devez vous départir d'un appareil électroménager ou de tout autre objet métallique volumineux et vous ne savez que faire? Vous voulez savoir comment leur donner une deuxième vie ?

Communiquez avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006.

infoenvironnement@mirabel.ca



CAMP DE JOUR

> (À LA JOURNÉE) POUR LES 5 À 12 ANS

LUNDI 2 MARS JOURNÉE MISSION

(RELA01-H20)

Cette journée sera remplie de défis divers et saura plaire aux véritables agents secrets. Les enfants devront, tout au long de la journée, tenter à l'aide d'indices de résoudre une énigme. Habillez-vous en noir pour passer inaperçu!

MARDI 3 MARS HONNEUR À L'HIVER

(RELA02-H20)

Une journée tout en blanc où les activités hivernales seront à l'honneur. Il s'agit d'un jour où, idéalement, tous doivent être vêtus de blanc de la tête aux pieds.

MERCREDI 4 MARS, JOURNÉE PYJAMA

(RELA03-H20)

C'est la journée confort de la semaine de relâche où l'on met notre plus beau et confortable pyjama pour déjeuner tous ensemble. Déjeuner, film et maïs soufflé inclus.

JEUDI 5 MARS ÇABANE À SUCRE

(RELA04-H20)

C'est le temps de sortir la chemise à carreaux pour venir danser sur la musique traditionnelle et manger des produits de l'érable.

VENDREDI 6 MARS CAMPING MIRA-JEU

(RELA05-H20)

C'est la journée où il faudra apporter sa lampe de poche pour jouer à des jeux dans le noir. Les enfants vivront l'expérience du campeur au Camping Mira-jeu.

Informations

Coût : 35 \$ par enfant/par jour (incluant le service de garde)

Service de garde : 6 h 30 à 9 h
16 h à 18 h

Animation : 9 h à 16 h

Lieu : Centre culturel du Domaine-Vert Nord
17530, rue Jacques-Cartier



#hiver2020

VIRAGE JEUNESSE

POUR LES JEUNES
DE 12 À 17 ANS

GLISSADE SUR TUBES DES PAYS D'EN HAUT

MARDI 3 MARS, DE 9 H À 17 H

Coût : 35 \$ / personne
Inclus : le transport et l'accès aux Tubes, au Rafting et à la Tornado

Inscription en ligne:
(VIRJO_H20)

POUR LES JEUNES
DE 8 À 13 ANS

DANSE POLAIRE SAINT- AUGUSTIN

VENDREDI 6 MARS, DE 18 H À 21 H

Coût : 5 \$ à l'entrée
Danse extérieure près du centre culturel du complexe Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin.
Plusieurs activités organisées par l'équipe d'animation seront au rendez-vous!



Inscription en ligne seulement du 4 février, 9 h, au 7 février, 16 h à mirabel.ca, sous l'onglet Services, puis Services en ligne / Inscriptions aux loisirs

Toutes les activités des maisons des jeunes et des parcs sont maintenues aux heures régulières durant la semaine de relâche.

Suivez la page Facebook VIRAGE JEUNESSE - VILLE DE MIRABEL pour connaître la programmation des différents points de service.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Sabrina Juillet au 450 475-8656, poste 4268.

POUR RENSEIGNEMENTS : 450 475-8656